

# La production des plants d'avocatiers en Côte d'Ivoire

par V. FURON

Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer.

Jusqu'à ces dernières années, l'avocatier était représenté en Côte d'Ivoire par des sujets issus de semis. Il n'existait pas de plantations proprement dites. On ne rencontrait que des arbres isolés ou par groupes de deux ou trois, issus pour la plupart de noyaux jetés dans la nature, c'est-à-dire des semis de hasard.

L'introduction par l'Institut français de Recherches fruitières outre-mer d'un nombre important de variétés bien déterminées, correspondant aux exigences commerciales, incite bon nombre de planteurs à créer des vergers dont le but est d'approvisionner les marchés locaux et également de produire des fruits d'exportation sur l'Europe.

## Création d'une pépinière.

Pour l'obtention de plants greffés, deux solutions s'offrent au planteur : soit l'achat de plants prêts à être mis en place, soit la création sur la plantation d'une pépinière, ce qui permet de réaliser une économie et surtout de réduire le temps qui s'écoule entre la déplantation et la mise en place, donc d'augmenter en principe les chances de succès.

Il est également possible d'envisager de semer les avocatiers en place et de les greffer ainsi à leur emplacement définitif. Nous ne pensons pas que cette méthode présente des avantages réels. Elle a par contre des inconvénients certains. L'entretien des jeunes plants, le greffage, les soins sont moins bien suivis qu'en pépinière, tous les travaux sont nettement plus coûteux du fait de la dispersion des plants.

## Emplacement de la pépinière. Sol.

Il importe d'établir la pépinière à proximité d'un point d'eau. L'emplacement doit être sain : pour éviter tout excès d'humidité en saison des pluies il faut procéder à un drainage efficace.

Le sol ne doit être ni trop argileux, ni trop sablonneux. En général, en Côte d'Ivoire, les sols de bas-coteau non caillouteux conviennent parfaitement. Il importe d'incorporer au sol, par un labour profond, 4 à 500 kg à l'are de fumier ou compost bien décomposé. Par ce même labour, on enfouira à l'are 6 kg de scories Thomas, 4 kg de sulfate de potasse, 3 kg d'urée. Un supplément d'engrais azoté sera épandu en cours de végétation suivant l'aspect végétatif des plants.

Il est expressément recommandé d'éviter l'emploi des chlorures. Ceux-ci occasionnent des brûlures aux extrémités apicales des feuilles. Outre les observations relevées par LYNCH aux U. S. A. et VOGEL au Maroc sur les

brûlures dues au chlore, nous avons fait en Côte d'Ivoire les mêmes constatations, principalement en fin de saison des pluies et durant les saisons sèches, tant en pépinière sur de jeunes plants greffés qu'en verger sur des arbres de 5 ou 6 ans, et ceci malgré l'utilisation de porte-greffe de race antillaise qui sont moins sensibles aux chlorures que les avocatiers de race mexicaine.

## Multiplication et porte-greffe.

Le seul procédé pratique permettant de reproduire fidèlement les variétés d'avocatier est le greffage.

Les porte-greffe de race antillaise sont les meilleurs de par leur bonne résistance au *Phytophthora cinnamomi* et leur tolérance relative au chlore, les questions de résistance au froid ne rentrant pas ici en ligne de compte.

Les noyaux sont achetés dans les villages. La période durant laquelle ils sont abondants se situe en mars et avril. Il est nécessaire qu'ils soient



PHOTO 1. — Pépinière de porte-greffe bons pour le greffage

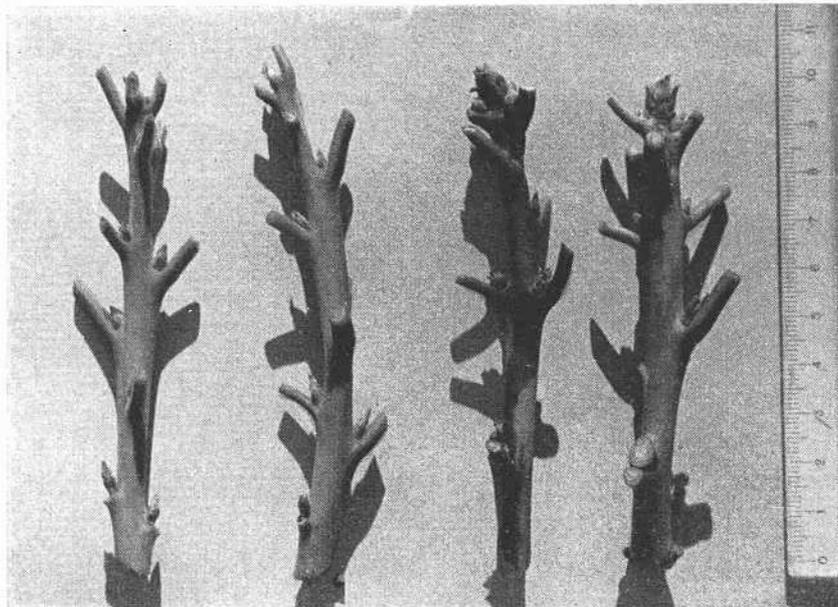


PHOTO 2. — Choix des greffons. Les deux greffons de droite à bourgeon terminal gonflé sont bons pour le greffage. Les deux greffons de gauche sont mauvais.



PHOTO 3. — Détail de la pose du greffon avant ligaturage.

frais et sains. Les petits noyaux donnent souvent des plants peu vigoureux. Le sectionnement de la base et du sommet de chaque noyau permet d'éliminer tous ceux qui présentent des symptômes de pourriture. Il faut laisser sécher les plaies, puis procéder à la mise en germination dans une bache à semis. Le sol doit être perméable,

fraîs sans être humide. Les noyaux sont placés par une légère pression à touche-touche sur le sol, sans être enfouis. Il est nécessaire d'ombrer légèrement et de maintenir la fraîcheur du sol par des arrosages.

#### Repiquage des porte-greffe en pépinière.

La germination des noyaux en germe commence très vite. Au fur et à mesure de l'apparition des tigelles (à la cadence de deux passages par semaine) on prélève les noyaux germés. La racine principale (pivot en puissance) a déjà 5 à 10 cm de longueur. On la sectionnera par un coup d'ongle au ras du noyau pour éviter le développement du pivot et provoquer l'émission des racines secondaires et l'on procédera ensuite à la mise en place en pépinière, la terre affleurant le sommet du noyau.

Faire suivre le repiquage d'un bon arrosage répété toutes les semaines. Au bout d'un mois, les noyaux non germés sont à rejeter, les plants qu'ils sont susceptibles de donner étant en général peu vigoureux ou pourris.

L'avocatier, à la plantation en verger, étant de reprise incertaine à racines nues, il est nécessaire de le déplanter avec une motte. Plusieurs

procédés peuvent être utilisés pour l'obtention de la motte.

1. Les plants étant élevés en pleine terre, au moment de la transplantation on découpe sur place une motte de 25 à 30 cm de diamètre ; les racines sont coupées au sécateur au ras de la motte que l'on habille avec de la paille de brousse. Le plant est ainsi transportable sur les lieux de plantation et peut même voyager.

2. Un deuxième procédé consiste à assurer la reprise du plant en motte découpée comme ci-dessus et plantée dans un panier de fabrication sommaire. Les plants sont ainsi gardés un certain temps les uns à côté des autres dans un endroit légèrement ombré. Au bout d'un mois, la reprise étant à peu près assurée, ils peuvent être transportés ou livrés à la clientèle.

3. Enfin, on peut planter le noyau germé dans une motte « préfabriquée » contenue dans un sac de polyéthylène de 5 à 6 centièmes de millimètre d'épaisseur, perforé sur la moitié inférieure. Ce sac, rempli d'un mélange terreux de 3/4 terre de bas-coteau et 1/4 terreau, doit avoir 20 à 25 cm de diamètre et de 25 à 30 cm de profondeur. Ces sacs pleins de terre sont disposés par lignes jumelées, l'ensemble étant noyé dans un billon de 60 cm de largeur. Les perforations permettent un bon drainage de la motte ; en outre, les plants peuvent émettre des racines à l'extérieur, trouvant ainsi un supplément de nourriture. Par ce procédé, le chevelu de la motte est nettement plus abondant que par les deux procédés précédents. La déplantation est grandement facilitée et rapide. Il suffit de dégager la motte tout autour du polyéthylène et de couper les racines qui dépassent par les trous. La plante peut être transportée telle quelle, le sac de polyéthylène assurant le maintien de la motte.

Des trois procédés, le dernier nous semble le mieux adapté à l'avocatier, du fait du gain de temps à la déplantation et surtout par l'importance

du chevelu à l'intérieur de la motte qui assure une meilleure reprise. Par les deux premiers procédés, il arrive parfois que la terre de la motte soit ébranlée au moment de la confection de celle-ci, ce qui compromet la reprise.

#### Importance de la pépinière.

La surface réservée à la pépinière est fonction du nombre de plants que l'on désire obtenir. Il faut mettre en germination environ 8 000 noyaux pour obtenir 6 000 porte-greffe représentant un hectare de pépinière. Ces 6 000 porte-greffe permettent d'obtenir 5 000 plants greffés de bonne qualité.

#### Greffage.

De tous les modes de greffage essayés, celui qui nous a donné le plus de satisfaction est la greffe par rameaux en fente de côté.

La greffe par rameaux en placage donne une très bonne reprise mais elle est moins rapide à effectuer que la greffe en fente de côté. Par ce dernier procédé, le greffon tenant seul dans la fente du porte-greffe, le ligaturage est plus facile et plus rapide. La greffe en fente de côté se pratique dès que le porte-greffe atteint à sa base la grosseur d'un crayon, soit 2 à 3 mois après la mise en pépinière, le plant ayant à peu près 20 à 30 cm de hauteur. Il doit être vigoureux et en pleine végétation. La greffe reprend d'autant mieux que le bois est jeune. Cependant, si la reprise est bonne sur les extrémités herbacées, il est préférable d'éviter celles-ci car, la plaie étant visqueuse, le greffon, lors du ligaturage, glisse et sort de la fente du porte-greffe. Il faut poser le greffon de préférence dans la partie de bois semi-aoûté qui se situe sensiblement à 10/15 cm du sol, la moelle étant encore translucide et non blanche.

Le choix et l'état des greffons ont une importance. Ceux-ci doivent être prélevés sur des arbres bien représentatifs de la variété à multiplier, le bourgeon terminal doit être bien gonflé, présentant les premiers symptômes d'entrée en végétation, prêt à éclater.

La soudure est meilleure lorsque la moelle du greffon est encore translucide, cependant les greffons à la moelle blanche sont acceptables. Chaque greffon doit avoir 6 à 8 cm de longueur. Dès la récolte des greffons, le pétiole des feuilles doit être sectionné à la base du limbe. Les greffons récoltés peuvent être utilisés durant plusieurs jours à condition de les conserver dans un sac en polyéthylène, à l'ombre.

*Le greffon est taillé en double biseau de 3 à 4 cm de longueur. Chaque coupe doit être faite en une seule fois. Elle doit être nette, bien droite et bien plane.*

#### Outillage.

Le greffoir, qu'il s'agisse d'un écussonnoir ou d'un greffoir à vigne, doit couper parfaitement de façon à faire des coupes nettes. A chaque coupe du greffon ou du porte-greffe, la lame doit être essuyée soigneusement pour éviter sur les plaies le dépôt d'un enduit noir de tannate de fer qui empêcherait la reprise de la greffe. Pour le ligaturage, on utilise un ruban de polyvinyle ayant 1 cm de largeur et 25 à 30 cm de longueur. Le plus économique est d'acheter dans le commerce du polyvinyle au mètre, en 1,40 m de largeur, et de le faire débiter aux dimensions ci-dessus.

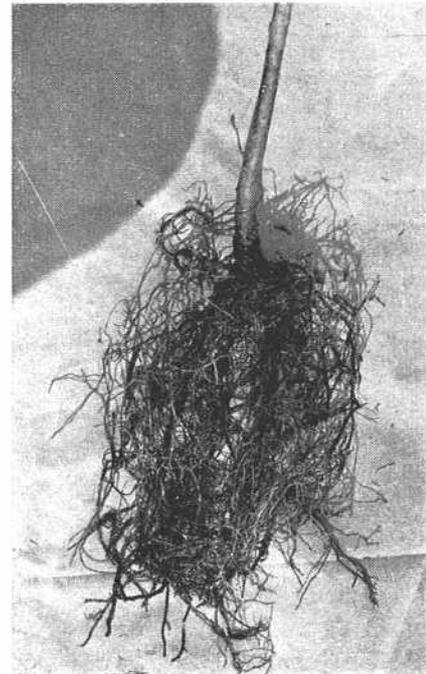
#### Porte-greffe.

L'emplacement du porte-greffe sur lequel doit être posé le greffon est dégagé des feuilles sur 7 ou 8 cm de longueur. L'entaille sur le porte-greffe doit être également droite et plane et avoir sensiblement la longueur du biseau du greffon. Si possible, elle doit avoir une largeur égale, ce qui permet, lors de l'ajustage du greffon sur le porte-greffe, de faire coïncider les zones génératrices des deux côtés et d'assurer ainsi une meilleure reprise.

*Le ligaturage avec le ruban de polyvinyle commence par le bas de la greffe, de façon que la spire du bas soit partiellement recouverte par la spire immédiatement supérieure. La ligature doit être serrée mais sans excès.*

PHOTO 4. — Avocatier greffé déplanté. Les feuilles ont été coupées à moitié. Remarquer la perfection de la motte grâce au sac de polyéthylène.

PHOTO 5. — Détail du système racinaire d'un plant greffé élevé en sac de polyéthylène après élimination de la terre de la motte par lavage.



### Soins après greffage.

Au bout de 20 à 25 jours, si les pétioles du greffon sont tombés, la greffe est reprise. Si les pétioles sont encore adhérents et secs, la soudure n'a pas eu lieu. Dans ce dernier cas, il faut rabattre le porte-greffe à 2 ou 3 cm du sol pour provoquer le départ d'une nouvelle pousse qui sera greffée plus tard.

La greffe étant reprise, il faut pincer à l'ongle l'extrémité encore herbacée du porte-greffe. Deux ou trois semaines plus tard, une nouvelle visite s'impose pour ébourgeonner les nouvelles pousses du porte-greffe et rabattre de moitié la partie qui se trouve au-dessus de la greffe. En principe, la greffe doit avoir démarré.

Par la suite, une visite bimensuelle

s'impose pour ébourgeonner et palisser la jeune greffe, qui est très fragile, sur l'onglet que l'on a conservé et pour supprimer la ligature par un trait de greffoir à l'opposé de la greffe pour éviter l'étranglement de celle-ci. Lorsque la première pousse a mûri son bois, rabattre l'onglet au ras de la greffe par une section au greffoir, oblique et bien nette.

### Conclusion.

Les semis de noyaux étant faits vers le 15 mars, la mise en place des porte-greffe est terminée du 15 au 20 avril. Le greffage commence début mai et doit être terminé en fin de mois, le mois de juin étant défavorable en Côte d'Ivoire par suite d'un excès de pluie.

Les plants ainsi obtenus peuvent être plantés en verger dès le retour de la pluie, c'est-à-dire fin septembre et début octobre, mais il y aura lieu de faire deux ou trois arrosages hebdomadaires après plantation et de reprendre ces arrosages en fin de saison des pluies : fin décembre, janvier, février.

En général, les planteurs préfèrent attendre le mois de mai de l'année suivante, les plants étant alors bien établis et la reprise à la plantation étant assurée avec des soins moindres du fait des pluies plus importantes et plus étalées qu'en octobre-novembre.

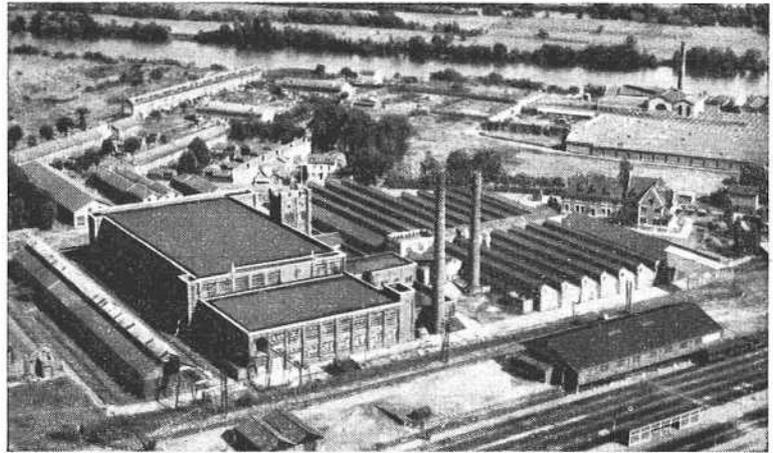
Station d'Azaguié  
(Côte d'Ivoire)

*Extrait du Rapport annuel 1961-62 de l'Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer.*

# ANTIPARASITAIRES AGRICILES ET HORTICOLES



## SYMBOLE DE QUALITÉ



Nouvelle usine de Synthèse de OISSEL (Seine-Maritime)

LA QUINOLÉINE - 43, RUE DE LIÈGE, PARIS (8<sup>e</sup>) - EUR. 50-80